



Vol. XXXIII — No 26

Ottawa, 5 juillet 1957

Discussion en cours avec l'Alcan chez le Ministre du Travail

Les représentants de la CTCC et de la Fédération Nationale de la Métallurgie ont commencé mardi dernier, à 10.00 a.m., une série de discussions avec les représentants de la compagnie Aluminum Co., en présence du Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette.

Après la demande d'intervention faite, la semaine dernière par le président général de la CTCC, M. Gérard Picard, l'hon. Antonio Barrette, a communiqué avec les représentants de l'Aluminum Co. qui ont finalement accepté de rencontrer les représentants syndicaux aux bureaux du Ministre du Travail à Québec, en vue de mettre fin au conflit qui paralyse la production des usines d'Arvida et qui ont entraîné la grève de quelque 6,500 travailleurs depuis plus d'un mois.

Au moment de livrer notre copie, il est encore trop tôt pour connaître les résultats de cette rencontre qui doit se prolonger au cours de la semaine.

Au moment de son départ

de Montréal, lundi dernier, M. Picard a déclaré qu'aucun communiqué ne serait sans doute émis avant de connaître les résultats définitifs de ces pourparlers.

Entre temps, les grévistes tiennent bon et reçoivent un encourageant support des syndicats et autres organismes affiliés à la CTCC. Plus de \$200,000.00 ont été souscrits pour venir en aide aux grévistes en outre des disponibilités actuelles du Fonds de Défense professionnelle. Par ailleurs, le trésorier de la CTCC, M. J.-Emile Hébert, nous a informé, lundi midi, que les syndiqués avaient souscrit individuellement, près de \$10,000.00, en achetant des Bons de Solidarité syndicale au cours du mois de juin.

Les travailleurs de l'Isle Maligne, de Shawinigan et de Beauharnois qui menacent actuellement de se mettre également en grève ont décidé d'attendre la fin des pourparlers qui se déroulent actuellement à Québec avant de prendre une décision finale. Par ailleurs, signalons que la Fédération Nationale de la Métallurgie à laquelle est affiliée le Syndicat National de l'Aluminum d'Arvida, tiendra son congrès à Jonquière à compter de mercredi, le 4 juillet et que les syndicats de la branche aluminium et ceux des chantiers maritimes et de la métallurgie, sont bien décidés à prendre tous les moyens possibles pour assurer la victoire de leurs confrères de travail d'Arvida.

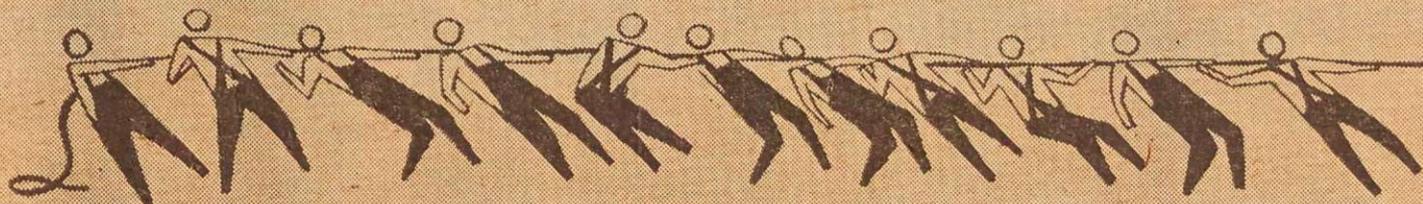
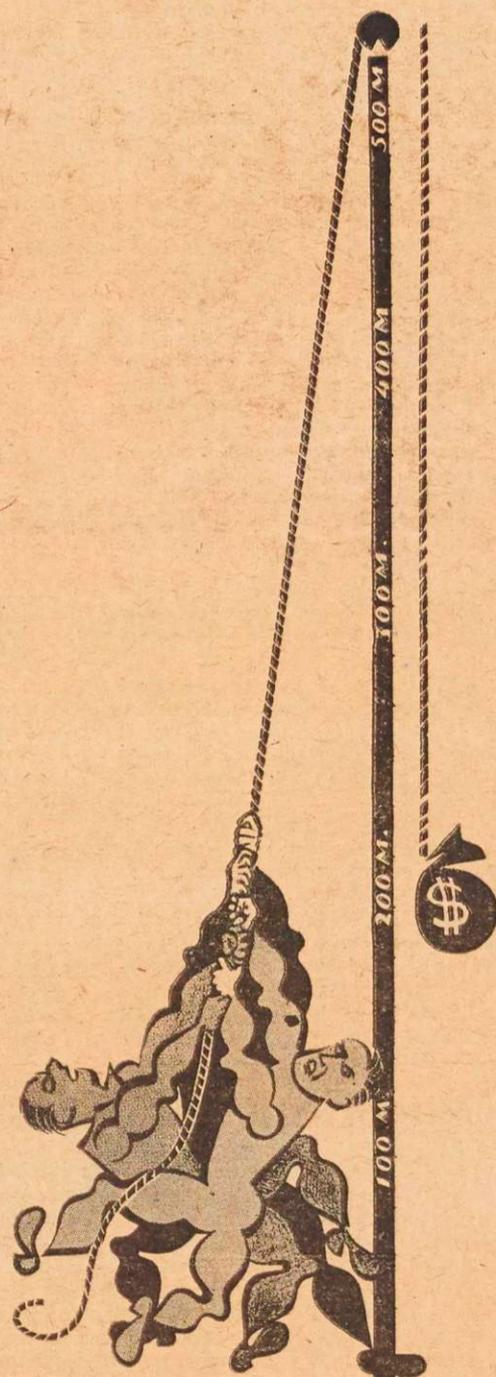
Plus de \$200,000.00 souscrits le 28 juin

A la date du 28 juin 1957, \$200,000.00 avaient été souscrits au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC. C'est ce que nous apprend le trésorier de la CTCC, M. J.-Emile Hébert en soulignant que ce chiffre ne tient pas compte de la vente des Bons de solidarité syndicale aux individus ni de la vente des boutons-insigne.

M. Hébert a fait également remarquer que les souscriptions ont été un peu plus lentes cette semaine du fait que le travail d'organisation de la souscription et de la vente des Bons de solidarité syndicale ne fait que commencer dans les syndicats qui doivent tenir des assemblées régulières ou spéciales pour sanctionner les prêts ou dons recommandés par les exécutifs des syndicats.

Par contre, plusieurs syndicats nous ont avisé qu'ils avaient certains montants à la disposition du Fonds de Solidarité syndicale mais leur souscription n'a pas encore été effectivement reçue par le trésorier de la CTCC.

M. Hébert lance un appel particulier à ces syndicats pour atteindre le plus rapidement possible l'objectif de \$500,000.00.



TIRONS ENSEMBLE ...

L'opinion de trois dirigeants syndicaux

Le parti conservateur devra tenir ses promesses

OTTAWA (CPA) — Trois dirigeants syndicaux d'Ottawa sont d'accord pour déclarer que le nouveau premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker, devra remplir les promesses qu'il a faites au cours de la récente campagne électorale, mais leurs vues sont quelque peu différentes sur la législation que le mouvement ouvrier peut et doit attendre du nouveau gouvernement conservateur.

Parmi les chefs ouvriers interrogés mentionnons M. Howard Conquergood, directeur du Département de l'Action politique du Congrès du Travail du Canada; M. Dick Nielsen, du Département des Recherches et de l'Éducation de la Fraternité canadienne des Employés de chemin de fer (CTC) et M. Allen Schroeder, représentant international pour les Ouvriers Unis de l'auto (CTC).

M. Conquergood estime que la défaite libérale ne peut être reliée à une ou deux raisons majeures mais bien à de multiples facteurs.

"Le nouveau premier ministre, dit-il, a maintenant la responsabilité d'introduire en Chambre les mesures qu'il a préconisées à travers le pays. Les conservateurs ont pris des engagements sur des sujets bien spécifiques et il est de leur devoir de les remplir."

Plusieurs promesses faites par les conservateurs seraient avantageuses pour le mouvement ouvrier, dit M. Conquergood, si elles étaient mises en application. Il mentionne les amendements à apporter à la Loi d'assurance-chômage pour faire disparaître la discrimination à l'endroit des femmes mariées ainsi que la période d'attente; ajoutons encore l'augmentation des pensions et des allocations aux vétérans. Le parti conservateur a également accordé son appui au mouvement ouvrier libre.

"Nous attendons aussi du nouveau gouvernement, ajoute M. Conquergood, qu'il introduise une législation favorisant la retenue syndicale volontaire et révocable.

"Après tout, dit-il, un parti qui s'est appuyé sur le respect des droits démocratiques devrait se sentir lié aux engagements pris à l'égard de l'électorat. Si les conservateurs remplissent leurs promesses, ils auront l'appui du Parlement," conclut-il.

Dick Nielsen du CBRE attribue la défaite libérale à deux causes principales: l'arrogance de l'administration libérale, vieille de 22 ans et la question des droits du Parlement.

"Le fait le plus significatif, dit-il, est que maintenant le parti libéral est délégué au rang des partis secondaires et se confine presque exclusivement au Québec.

"La théorie qui veut que le parti libéral ait été défait par un vote de protestation est vraie

jusqu'à un certain point, ajoute-t-il, mais, à vrai dire, bien peu ont été peïnés."

Au sujet de la nouvelle législation, M. Nielsen abonde dans le même sens que M. Conquergood. Le CBRE souhaite un amendement à la Loi des relations ouvrières pour qu'une personne qui achète une entreprise ou qui agit comme entrepreneur pour une industrie doit être liée par les conventions collectives en vigueur. Nous savons que la majorité des gens bien pensants sont sympathiques à ce projet, mais (dans le cas du CNR) l'opposition de M. Gordon a été assez influente pour faire adopter une telle législation. Nous souhaitons qu'à partir d'aujourd'hui, toute personne qui n'est pas responsable devant l'électorat canadien ne pourra exercer une telle influence.

M. Allen Schroeder des Ouvriers Unis de l'Auto attribue la défaite libérale à plusieurs facteurs dont le plus important fut l'état de dépression économique dans les Maritimes et la question du pipe-line dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest.

La défaite libérale dans l'Ouest est aussi attribuable à la politique agraire du gouvernement. "De toute façon, dit-il, il était temps de changer... maintenant les vieux partis ne pourront plus ignorer les désirs de l'électorat.

M. Schroeder pense que M. Diefenbaker ira de l'avant et introduira assez des mesures qu'il a préconisées pour satisfaire l'électorat. Mais de cette façon, ajoute-t-il, le parti conservateur agira tout comme le parti libéral faisait, c'est-à-dire, donner juste assez pour conserver le pouvoir aux élections suivantes.

Le parti conservateur pourra, par exemple, augmenter les pensions de vieillesse, permettra la déductibilité des dépenses médicales de l'impôt sur le revenu. Il en aura assez pour aller devant le peuple, après avoir essayé une défaite probable en Chambre sur quelque technicité.

Les conservateurs reprendront la tradition de Mackenzie King: deux ou trois bonnes mesures pour faire un plat attrayant à présenter à l'électorat... avec des "plans" pour l'avenir.

M. Diefenbaker devra aussi démocratiser son Cabinet et ne pas le laisser subjugué par un seul homme. Ses déclarations sur les libertés civiles sont significatives, ajoute-t-il.

En conclusion, M. Schroeder déclare que le mouvement ouvrier devra se tourner vers le parti CCF. Je ne prévois pas d'élections cette année, prédit-il. Peut-être d'ici un an ou deux. Les vieux partis ont besoin de regarnir leur caisse électorale, termine-t-il.



M. Aldéric Gosselin, président du Conseil de la Construction de Montréal, remettant au secrétaire-trésorier du Conseil Central, un chèque au montant de \$5,000.00 représentant la première souscription du Syndicat des Charpentiers-Menusiers de Montréal, au Fonds de Solidarité syndicale pour venir en aide aux travailleurs de l'aluminium.



Mme Claire Clark, secrétaire du Syndicat des Permanents syndicaux remettant au trésorier du Conseil central de Montréal, M. Marcel Lanouette, un chèque au montant de \$1,200.00 pour le Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC.

SI TOUS FAISAIENT DE MEME ...



Les succès de la campagne de souscription dont l'objectif est de \$500,000.00 serait assuré. Ci-dessus, un jeune travailleur dans un hôpital de Montréal et nombre de l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, M. Réginald Nadeau, remet, immédiatement après l'assemblée de jeudi soir, un chèque au montant de \$100.00 pour l'achat d'un Bon de Solidarité syndicale, à M. Léopold Brisson, président du Syndicat.

Une question sur l'assurance-chômage

—Q. Si je présente une réclamation, combien de temps dois-je attendre ensuite avant de recevoir des prestations?

R. — Habituellement deux semaines entières. Il y a une période d'attente, d'une durée équivalente à une semaine entière, qui commence après le dépôt de la réclamation. Aucune prestation n'est payable durant cette période d'attente. Une autre semaine de chômage doit ensuite s'écouler avant le paiement des prestations.

4. — Q. Je paye des contributions d'assurance-chômage depuis que j'ai commencé à travailler, en 1949. Pendant combien de temps pourrais-je retirer des prestations si je devenais chômeur et que j'étais incapable de me trouver un autre emploi?

R. — Une semaine de prestations est payable à l'égard de chaque période de contribution

de deux semaines comprise dans les 104 semaines qui précèdent la réclamation, la durée maximum des prestations étant de 36 semaines. Si vous avez travaillé durant chaque semaine des 72 semaines qui ont précédé votre réclamation et que vous avez gagné au moins \$9 dans chacune de ces semaines, vous avez droit à 36 semaines de prestations.

Q. Ma femme a perdu son emploi il y a quelques semaines et elle touche maintenant \$19 par semaine de prestations d'assurance-chômage. Je suis maintenant sans travail, mais on me dit que je ne puis que toucher \$23 par semaine. L'an dernier, je recevais \$30.00 de prestations par semaine. Comment expliquer cette différence?

R. Votre femme n'est pas considérée comme personne à charge pendant qu'elle touche des prestations d'assurance-chômage su-

périeures à \$14 par semaine. Voilà pourquoi vous touchez le taux de célibataire, soit \$23 plutôt que le taux de soutien de famille soit \$30.

* * *

Q.—Il a été dit dans les journaux que vous payez des prestations aux personnes malades. Or j'ai dû quitter mon emploi cet hiver pour cause de maladie, et l'on me dit maintenant que je n'ai pas droit aux prestations même si j'ai toujours versé des contributions. Pourquoi en est-il ainsi?

R.—On peut continuer à verser des prestations à une personne qui tombe malade ou est victime d'un accident, ou est mise en quarantaine au moment où elle retirait déjà des prestations. Mais on ne verse pas de prestations à une personne qui perd son emploi pour cause de maladie, etc., et est incapable de travailler.

Au Conseil central de Montréal

ON SE FIXE UN OBJECTIF DE \$200,000

\$36,250.00 souscrits en dix minutes à la fin de l'assemblée plénière jeudi soir dernier en faveur des grévistes de l'aluminium.

Deux cent mille dollars: tel est l'objectif que se sont fixé les quelque 25,000 membres des Syndicats nationaux de la région de Montréal. Cette somme sera versée au Fonds spécial de Solidarité syndicale constitué par la CTCC pour soutenir les 6,500 travailleurs de l'aluminium actuellement en grève à Arvida depuis plus de six semaines. A date, plus de \$35,000.00 ont été souscrits.

A l'issue de l'assemblée qui s'est déroulée au 1231 Demontigny, plusieurs organismes syndicaux ont manifesté le désir de souscrire immédiatement, ayant déjà été autorisés par leur assemblée générale. Les autres syndicats devront, au préalable, convoquer une assemblée spéciale de leurs membres pour obtenir une telle autorisation.

Voici la liste des organismes qui ont souscrit jeudi soir dernier ainsi que les montants déclarés par chacun:

Jeudi soir, le 27 juin, les principaux officiers des 55 syndicats affiliés au Conseil central de Montréal se réunissaient pour étudier les moyens d'atteindre cet objectif et immédiatement après la réunion, des représen-

Souscriptions spontanées

A l'issue de l'assemblée qui s'est déroulée au 1231 Demontigny, plusieurs organismes syndicaux ont manifesté le désir de souscrire immédiatement, ayant déjà été autorisés par leur assemblée générale. Les autres syndicats devront, au préalable,

| | |
|---|--------------------|
| Union Nationale du Vêtement de Montréal | \$10,000.00 |
| Association des Plâtriers et Finisseurs en ciment | 3,000.00 |
| Association des Plombiers, soudeurs et poseurs d'appareils de chauffage | 2,000.00 |
| Syndicat des Travailleurs en Chaussure de Montréal | 2,000.00 |
| Syndicat des Permanents syndicaux (don) | 200.00 |
| (prêt) | 1,000.00 |
| Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonné (don) | 250.00 |
| Association des Employés d'hôpitaux | 2,700.00 |
| Syndicat des Charpentiers-Menuisiers | 5,000.00 |
| M. Réginald Nadeau | 100.00 |
| Conseil central de Montréal | 3,000.00 |
| | \$29,250.00 |

Si l'on ajoute à ce total un montant de \$5,000.00 souscrit la semaine dernière par le Syndicat des Peintres et un autre montant de \$2,000 par le Syndicat des Employés du Commerce de Montréal, on atteint, même avant le commencement du travail de propagande et d'organisation de cette souscription, la somme de \$36,250.00.

Des Bons qui vont rapporter
En faisant l'exposé de la situation, M. Roger Mathieu, vice-pré-

tants syndicaux étaient en mesure de dire que leurs organismes respectifs donnaient ou prêtaient une somme de \$33,250.00.

L'assemblée, qui était sous la présidence de M. Horace Laverdure, a entendu MM. Roger Mathieu et Angelo Forte, tous deux vice-présidents de la CTCC, faire l'exposé de la situation actuelle dans l'aluminium, les raisons de ce conflit, la nécessité pour tous les travailleurs de la province et particulièrement les ouvriers syndiqués de soutenir les métallos d'Arvida.

Tous deux ont expliqué comment il était possible de constituer un Fonds de Solidarité syndicale de \$500,000 pour venir en aide aux travailleurs de l'aluminium et constituer une réserve pour les conflits futurs.

La première méthode, c'est celle des dons: les organismes syndicaux, les membres des syndicats sont invités à donner au Fonds de Solidarité de la CTCC soit aux quêtes qui seront faites aux portes des usines ou en achetant pour un dollar le bouton-insigne qui porte l'inscription "j'appuie les travailleurs de l'aluminium".

Les syndiqués peuvent aussi souscrire des Bons de Solidarité émis par la CTCC qui ne portent pas intérêt mais qui sont remboursables à des périodes déterminées.

D'autre part, les syndicats peuvent faire des dons, acheter des Bons de Solidarité ou simplement prêter à la CTCC à même les réserves mises de côté dans les caisses syndicales.

convoquer une assemblée spéciale de leurs membres pour obtenir une telle autorisation.

Voici la liste des organismes qui ont souscrit jeudi soir dernier ainsi que les montants déclarés par chacun:

sident de la CTCC, a expliqué que les Bons de Solidarité ne portent pas d'intérêt mais ils vont rapporter davantage, a-t-il dit. La victoire des travailleurs de l'aluminium, a-t-il précisé, va permettre à tous les travailleurs de la province de réaliser des gains économiques appréciables au cours des prochaines négociations.

Les négociations deviendront plus faciles et les employeurs y songeront par deux fois avant de



M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal, indiquant aux représentants des syndicats affiliés, réunis en assemblée plénière, jeudi dernier, l'objectif que les syndiqués de Montréal doivent atteindre d'ici la fin du mois de juillet afin de permettre aux travailleurs de l'aluminium de mener à bien leur lutte contre l'Aluminum Co. De gauche à droite, on remarque MM. Marcel Lanouette, secrétaire-trésorier du Conseil central; Roger Mathieu, vice-président de la CTCC; Horace Laverdure; Jean-Robert Gauthier, vice-président du Conseil central et Angelo Forte, vice-président de la CTCC et président de la Fédération Nationale du Vêtement.

pousser les travailleurs à la grève quand ils constateront que les 100,000 membres de la CTCC sont bien déterminés à ne pas s'en laisser imposer par personne, même pas par l'Aluminum Co. Le succès de la grève de l'aluminium va permettre aux travailleurs de nos syndicats, ailleurs dans la province et à Montréal, d'obtenir des améliorations de leurs conditions de salaire et de travail sans avoir à faire la grève eux-mêmes.

M. Angelo Forte, pour sa part, a déclaré qu'il n'était pas scandalisé de voir que les journaliers d'Arvida gagnaient \$1.50 de l'heure tandis que des tailleurs dans la région de Montréal gagnent environ \$1.60 l'heure. "Mais ce qui me scandalise, dit-il, c'est de voir l'Aluminum Co. payer à ses employés du Québec des salaires inférieurs à ceux qu'elle paie, pour le même travail, à ses employés de Kitimat; je suis encore scandalisé de voir cette compagnie payer \$1.50 aux journaliers d'Arvida et \$1.15 l'heure aux journaliers de ses autres usines de la province de Québec.

De son côté, M. Horace Laverdure, président du Conseil central, a insisté auprès des représentants syndicaux pour qu'ils organisent dans leurs syndicats respectifs les cadres nécessaires pour assurer le succès de la souscription afin d'atteindre l'objectif au cours du mois de juillet.

Enfin l'assemblée plénière du Conseil central a autorisé son Conseil d'Administration à prêter, sans intérêt, dans la mesure des disponibilités de la caisse du Conseil central. On nous informe que le président du Conseil central de Montréal a remis à M. Marcel Lanouette, secrétaire-trésorier, un chèque au montant de \$3,000 comme première souscription.

Départ de M. Jean-Paul Lefebvre pour un voyage d'étude en Europe

Vendredi le 28 juin, M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-adjoint du Service d'Éducation de la CTCC, a quitté Montréal pour Amsterdam où il doit participer à un séminar international sur l'éducation populaire. Cinq délégués canadiens et dix américains doivent se rendre en Hollande sous les auspices de l'American Education Association pour y rencontrer des représentants des mouvements d'éducation populaire d'Europe.

M. Lefebvre profitera de ce voyage pour visiter les centrales ouvrières de France, de Belgique, de Hollande et d'Angleterre et sera de retour à Montréal au début d'août. Interrogé sur les objectifs de son voyage, notre confrère nous a mentionné qu'il désirait consacrer son séjour de quelques semaines en Europe à l'étude des programmes d'éducation syndicale et des méthodes d'éducation qu'utilisent les syndicats européens. Il ne fait pas de doute que les syndicats d'Europe seront également intéressés aux réalisations de la CTCC, les Ecoles d'Action Ouvrière et les multiples initiatives prises par les corps affiliés à notre mouvement dans le domaine de l'éducation suscitent naturellement beaucoup d'intérêt chez tous ceux qui s'intéressent à la promotion ouvrière.

Nous souhaitons un fructueux voyage d'étude au confrère Lefebvre.



M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-adjoint du Service d'Éducation de la CTCC, qui se trouve actuellement en Hollande où il participe à un séminar international sur l'éducation populaire, sous les auspices de l'American Education Association.

JONQUIERE

Les commis veulent amender le décret relatif au commerce

Le Syndicat des Commis & Comptables de Jonquière a décidé d'envoyer une lettre à l'Association des Marchands Détaillants, l'information qu'il désire apporter des amendements au décret 810. On se rappelle que ce décret n'a pas été amendé depuis plus de trois ans et que l'échelle des salaires apparaissant dans ce décret est désuète.

Voici les principaux amendements que le syndicat désire apporter au décret 810:

1.—Semaine de travail de 40 heures, soit le lundi fermé toute la journée.

2.—Augmentation de \$7.00 par semaine sur l'échelle des salaires et sur les salaires réels payés, étant donné que l'augmentation du coût de la vie depuis trois ans justifie cette augmentation.

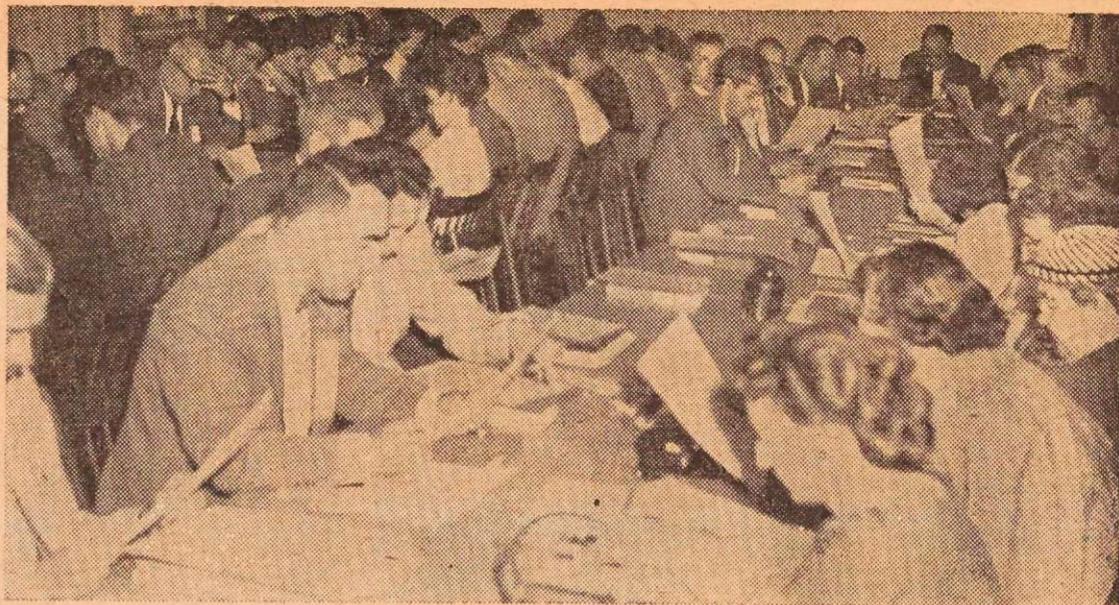
3.—Une semaine de congé en maladie par année.

4.—Une clause de sécurité syndicale, soit l'atelier syndical parfait et qui sera insérée dans l'entente particulière.

5.—Deux semaines de vacances payées après deux années de service et trois semaines après dix ans de service.

6.—Une bonne procédure de griefs insérée dans l'entente particulière.

Plus de deux cent cinquante employés du commerce ont assisté aux dernières assemblées du Syndicat, afin de préparer les demandes qu'ils désiraient faire à l'Association patronale. Après un long moment d'inertie, les employés du commerce de Jonquière et d'Arvida ont décidé de s'occuper de leurs affaires.



Groupe de congressistes de la Fédération Nationale du Vêtement en congrès dernièrement à Québec. Les congressistes ont promis d'appuyer les grévistes de l'aluminium et de faire pression auprès de leurs syndicats respectifs pour apporter une aide concrète.

MAGOG

Autre employée rétablie dans ses droits aux prestations de l'assurance-chômage

Une autre employée de la Dominion Textile de Magog vient de se voir rétablie dans ses droits aux prestations d'assurance-chômage, pour une période d'environ six (6) semaines, soit du 14 avril au 25 mai. Cette employée, Mademoiselle Ysola Morin, avait été transférée par la compagnie à une occupation qui exigeait trop de sa vue déficiente et elle avait dû abandonner cet emploi après une seule journée d'essai. La compagnie avait déclaré que

l'occupation en question n'était pas plus exigeante à ce point de vue, que l'emploi qu'elle détenait auparavant. Sur la foi de ces représentations erronées, le fonctionnaire de l'assurance-chômage avait dû disqualifier Mademoiselle Morin. Mademoiselle Morin en appela alors de cette décision suivant la suggestion du Syndicat.

L'affaire s'est plaidée devant un Conseil Arbitral de Sherbrooke. Me Pierre Vadboncoeur, conseiller technique à la C.T.C.C.

et monsieur Normand Bélanger, agent d'affaires du Syndicat, présentaient mademoiselle Morin. Le jour même, le tribunal composé de messieurs F. J. Conway, président, E. A. Bernard et Antonio Bélanger, membres, donnaient droit aux prétentions de la réclamante qui recevra rétroactivement, les prestations de la période susmentionnée, à moins que la Commission d'assurance-chômage n'en appelle, ce qui est bien peu probable.

LE GANT

Les employeurs retirent une de leurs demandes devant le tribunal

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le conflit qui existe actuellement dans l'industrie du gant a commencé ses séances lundi dernier, soit trois mois après avoir été formé. L'on sait que ce différend couvre plus de 1200 employés répartis dans cinq centres de la province, soit Montréal, Loretteville, St-Raymond, Trois-Rivières et St-Tite et qu'il implique 18 employeurs différents, membres de l'Association patronale qui est partie signataire au décret.

Le professeur Wood, de l'université McGill, agit comme président du tribunal; il est assisté de Me Pierre Vadboncoeur, arbitre syndical et de M. Milton Kramer, arbitre patronal.

Les principales demandes syndicales portent sur une augmentation globale de 20 p. 100 pour un contrat d'une durée de deux ans, y compris les augmentations de salaires, 2 fêtes chômées et payées de plus, ainsi que deux semaines de vacances payées après six mois de travail. L'augmentation de 20 p. 100 comprend aussi le plan d'assurance de la Fédération du Vêtement, soit une contribution patronale de 2.1 p. 100.

La première journée de l'arbitrage a été consacrée exclusivement à de longs débats sur l'interprétation du mandat accordé aux arbitres.

M. Angelo Forte, président de la Fédération du Vêtement, qui agit comme procureur syndical, a démontré devant le tribunal comment les employeurs de l'in-

dustrie du gant avaient ridiculisé leurs employés au cours des vingt dernières années en signant des conventions qui ne couvraient qu'une partie de leurs employés ou qu'une partie de leur travail.

Au cours de la deuxième journée d'arbitrage, les employeurs se sont avoués vaincus sur un deuxième point en avisant le tribunal qu'ils retireraient leur demande à l'effet de faire disparaître du décret tous les taux à la pièce. M. Forte venait à peine de commencer une leçon de simple calcul mental quand les employeurs ont finalement cédé.

Les séances d'arbitrage doivent reprendre en fin de semaine alors que le procureur syndical doit continuer sa preuve.

L'on sait que cet arbitrage couvre les secteurs du gant de cuir et de tissu ainsi que le gant fin et le gant de travail.

JOLIETTE

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Joliette a élu dernièrement de nouveaux officiers dont voici les noms:

Président: Jean Perreault; vice-prés.: Roger Coulombe; sec.-arch.: Pierre Lépine; sec.-trés.: Alpha Lajoie; agent d'affaires: Gaspard Rivest; directeurs: Bertrand Dupuis, Josaphat Jetté, Georges Valois; sentinelle: Maurice Gagnon.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau, VI. 9-2121
domicile, CL. 9-2839

Sur la Côte Nord

7 CONVENTIONS COLLECTIVES DOIVENT ETRE RENOUVELEES DANS LA PULPE ET LE PAPIER

La Fédération de la Pulpe et du Papier doit négocier cette année sur la Côte Nord le renouvellement de 7 conventions collectives sur un total de 11, les autres ayant été négociées l'an dernier pour deux ans.

La première négociation entreprise est celle de Baie de la Trinité avec la St. Lawrence Corporation. Les négociations directes ayant échouées, le Syndicat a dû demander au Ministre du Travail les services d'un conciliateur.

Le Comité de Négociations du Syndicat était dirigé par Monsieur René Cormier, Conseiller technique de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Inc., accompagné de MM. Olivier Lelièvre, président du Syndicat, Félix McKinnon, vice-président et Joachim Beaudin, secrétaire.

Aux Escoumains et Ste-Anne de Portneuf, les négociations commenceront mardi le 25 juin avec la Consolidated Paper. Dans ces deux cas, il s'agit de travailleurs préposés au chargement des barges.

Pour les travailleurs en forêt des Escoumains, la convention collective de travail se renouvelle le 31 juillet.

A Pentecôte, les négociations avec la Canadian International Paper ont été fixées au 17 juillet.

Les employés de garage de la Gulf Pulp & Paper Company à Clarke City négocieront dans le courant du mois de juillet.

Quant aux travailleurs de l'usine, leur convention se renouvelle le 31 octobre 1957.

Au congrès de la Fédération des Travailleurs en Produits chimiques

L'AFFILIATION DE LA CTCC AU CTC DESIRÉE POUR ETABLIR UNE STRATEGIE COMMUNE DANS LES NEGOCIATIONS SUR LE PLAN DE L'INDUSTRIE

Faisant suite à un vœu exprimé dans le rapport du président de la Fédération Nationale des Travailleurs en Produits chimiques, M. Fernand Lavergne, les congressistes ont unanimement adopté une recommandation du Comité du rapport du président à l'effet de presser le prochain congrès de la CTCC de se prononcer définitivement en faveur de l'affiliation de cet organisme au Congrès du Travail du Canada.

Les congressistes ont également décidé de la convocation d'un congrès spécial de leur fédération avant la fin de l'année 1957 en vue d'étudier la situation et de prendre les mesures qui seront nécessitées par les circonstances si le congrès de la CTCC refusait de sanctionner l'affiliation de la CTCC au CTC.

Avantages soulignés

Après avoir déclaré que la Fédération s'était déjà prononcée en faveur de cette affiliation M. Lavergne a souligné que cette affiliation serait à l'avantage de tous les travailleurs du pays.

Quant aux travailleurs de l'industrie chimique, a poursuivi, M. Lavergne, ils profiteraient grandement de l'échange d'informations et de services entre les travailleurs des différentes unions qui ont juridiction dans l'industrie des produits chimiques.

"Bien que dans la plupart de nos usines, nous ayons dépassé, sur le plan de la convention collective, les autres unions de l'industrie chimique, ne nous faisons pas d'illusions: si nous voulons rendre davantage service à nos membres, nous avons besoin de l'appui des autres unions et les autres unions ont besoin de nous", a-t-il déclaré.

L'action politique

Le rapport présidentiel qui a été adopté dans son entier par le congrès faisait également état de la nécessité de l'action politique pour que les travailleurs puissent lutter à armes égales avec ceux qui exploitent notre province.

"Nos institutions politiques, dit M. Lavergne, avec un sadique et soutenu cynisme, ne ratent jamais une chance de brimer les travailleurs. En tant que les travailleurs continueront à hésiter à rencontrer les politiciens sur leur propre terrain, sur le plan de l'action politique, les gouvernants continueront à martyriser nos grévistes, à encourager le congédiement de nos militants syndicaux par les compagnies et à refuser des certificats de reconnaissance syndicale à des syndicats groupant une majorité de travailleurs. Les travailleurs doivent lutter à armes égales avec les exploiters de notre province et l'action politique directe et efficace est le complément indispensable des sacrifices de nos travailleurs sur les lignes de piquetage."

L'action de la Fédération

Les deux agents d'affaires de la Fédération, M. Maurice Vassart de Shawinigan et M. Ivan Legault de Montréal ont brossé un tableau significatif des résultats obtenus au cours de l'année qui vient de s'écouler dans le domaine des négociations.

Toutes les conventions collectives dans l'industrie des produits chimiques de Shawinigan ont été renouvelées avec des gains substantiels dans la plupart des domaines, salaires, sécurité syndicale, conditions de travail.

En ce qui concerne le règlement de CIL, M. Vassart a déclaré que pour la première fois dans l'histoire de cette compagnie au Canada, les travailleurs avaient obtenu une prime de 10 cents pour le travail du dimanche une augmentation variant de .26 à 43 cents l'heure. La nouvelle convention signée avec cette compagnie prévoit également une clause de rappel des employés mis à pied, ce qui constitue également une innovation en ce qui concerne la CIL.

Pour sa part, M. Legault, agent d'affaires pour la région de Montréal, a souligné les difficultés rencontrées dans l'industrie du prélat de Montréal et de Farnham. Il a rappelé que ces deux syndicats en étaient rendus au stade de la conciliation lors du congrès de 1956, ce qui fait plus d'un an. M. Legault a également souligné que le tribunal présidé par le juge Lucien Gendron, assisté de Me Roger Cordeau, arbitre patronal, n'a pas encore tenu de séance délibérée dans le cas de Montréal depuis le mois de mars 1957, malgré les efforts répétés de l'arbitre syndical, Me Marc Lapointe, pour réunir le tribunal et émettre une sentence arbitrale.

M. Legault a par ailleurs informé le congrès que la compagnie vient de faire des offres pour le règlement du différend à la Dominion Oilcloth de Montréal mais que les syndiqués exigent que les conditions de cette entente s'appliquent également à Farnham.



L'Exécutif de la Fédération des Travailleurs en Produits chimiques élu à la fin du congrès qui s'est déroulé en fin de semaine dernière à Montréal. De gauche à droite, on remarque M. J.-Paul Désaulniers du Syndicat des Travailleurs en Produits chimiques de Shawinigan, trésorier; M. André Bélisle, du Syndicat des Travailleurs en Linoléum de Montréal, 2e vice-président; M. Raymond Roy du Syndicat des Travailleurs de la Canadian Resins de Shawinigan, secrétaire; M. Fernand Lavergne du Syndicat des employés de CIL de Shawinigan, président et M. Armand Laurier du Syndicat des Employés de CIL de Beloeil, 1er vice-président.

Dans ses remarques, M. Legault a rappelé que les syndicats devraient faire tout leur possible pour franchir le plus rapidement possible le stade de la sentence arbitrale car les négociations véritables ne débutent que lorsque la sentence arbitrale est rendue et que les travailleurs peuvent se mettre en grève 14 jours après la publication de cette sentence.

Les résolutions

Parmi les principales résolutions adoptées par le congrès, signalons une demande à la

CTCC en vue de faire les démarches nécessaires auprès des organismes appropriés pour rendre l'Instruction gratuite à tous les degrés.

On veut aussi que la CTCC, étudie, avec les autres centrales si possible, les systèmes actuellement en vigueur dans l'industrie, afin de trouver une formule permettant à tous les travailleurs de ne pas perdre leurs droits acquis s'ils changent d'emploi et qu'ils conservent les crédits qu'ils ont accumulés. On a suggéré une formule semblable à celle qui existe pour les vacances des travailleurs dans l'industrie de la construction.

Appui aux grévistes

Les délégués ont également accordé leur entier appui aux grévistes de l'aluminium Co. à Arvida de même qu'à ceux de

Murdochville et de Carier & Frères de Shawinigan.

A l'issue de leur congrès qui s'est terminé dimanche après-midi à Montréal, les délégués ont choisi les membres de leur Exécutif pour la prochaine année. Ont été élus MM. Fernand Lavergne, président; Armand Laurier, 1er vice-président; André Bélisle, 2e vice-président; Raymond Roy, secrétaire et Jean-Paul Désaulniers, trésorier.

Liste des souscriptions de la semaine se terminant le 28 juin

Voici la liste des organismes, syndicats, fédérations ou conseils centraux qui ont prêté au Fonds de Défense professionnelle de la CTCC en vue de soutenir les grévistes de l'aluminium:

| | |
|---|--------------|
| Fédération Nat. des Trav. de la Pulpe et du Papier | \$20,000.00 |
| Conseil central des Syndicats de Victoriaville | \$ 7,000.00 |
| Féd. Nat. des Employés du Commerce Inc. | \$ 3,000.00 |
| Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure | \$ 3,000.00 |
| Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier d'East-Angus | \$ 1,000.00 |
| Syndicat National des Peintres de Montréal | \$ 5,000.00 |
| Synd. des Charpentiers-Menuisiers de Montréal | \$ 5,000.00 |
| Synd. des Trav. en Chaussures de Montréal | \$ 5,000.00 |
| | \$ 49,000.00 |
| Report de la semaine dernière | \$152,000.00 |
| Au 28 juin 1957 | \$201,000.00 |

ALMA

Dernièrement, le Syndicat National des Employés Municipaux de la Ville d'Alma, tenait ses élections annuelles. Voici le résultat: Président, M. Jean Pierre Tremblay, réélu; secrétaire archiviste, Joseph Barbeau, réélu; secrétaire correspondant, M. Camille Perron; trésorier, M. Jean-Marie Gauthier; Directeur, MM. Jean Marie Beaumont, Yvon Arseneault, Germain Boily et Wellie Fortin.

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

Chez les fonctionnaires municipaux

SOIREE DE GRADUATION AUX ateliers de la fonction publique

Plus de 150 participants des "ateliers de la fonction publique" du Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal, ont participé, jeudi dernier, à une soirée de graduation organisée par le Service d'Education du Syndicat et par le Comité des loisirs.

La soirée qui avait lieu au Centre des Policiers sur la rue Gilford débuta par un buffet froid auquel avaient été invités tous les partici-

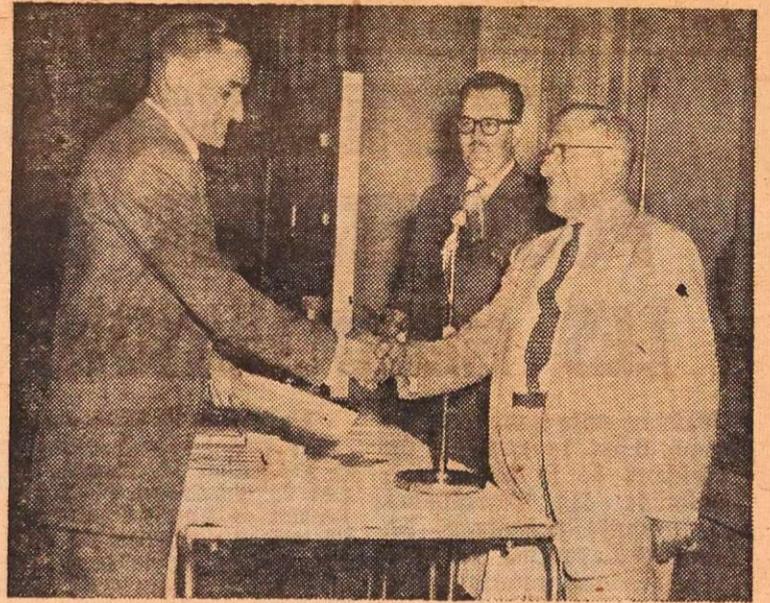
pants aux ateliers ainsi que leurs épouses. On remarquait également des représentants de la CTCC et du Service d'Education de la CTCC, dont M. Jean-Paul Lefebvre, directeur-adjoint du Service.

Outre les 50 bourses d'études offertes par le Syndicat des Fonctionnaires, le président du Syndicat, M. René Constant, qui présidait la manifestation a remis des attestations d'études et de

nombreux prix aux participants.

Le premier prix de la section de la première année a été décerné à M. Jacques Paquin tandis que le premier prix de la section de la deuxième année a été accordé à M. Edwin Bradley.

Des prix spéciaux ont aussi été accordés aux élèves les plus méritants en dissertation, en organisation municipale et en assiduité.



M. Edwin Bradley du Syndicat National des Fonctionnaires, recevant des mains de M. René Constant, président du Syndicat le premier prix sur l'ensemble des examens de la section de la deuxième année. Au centre, au remarque M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Education du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal.

A SAINT-REMI

12^c d'augmentation l'heure aux employés de conserveries

Après des mois de négociations méticuleuses, le Syndicat National des Employés de Conserveries, qui groupe les employés de W. C. Clark Limited à Saint-Rémi, a signé le 15 juin 1957, un contrat collectif d'un an, lequel contrat sera considéré comme étant en vigueur depuis le 1er février 1957 jusqu'au 31 janvier 1958.

Cette convention accorde aux employés une hausse de salaire de 12c l'heure et une augmentation de 10c aux employés féminins, une augmentation de

11c aux chauffeurs de bouilloires, de 9c à leurs aides et de 7c aux gardiens, le tout rétroactif au 1er février 1957. La semaine de travail est en outre réduite de 60 à 54 heures et de 54 à 50 heures, selon les périodes de l'année. Mais comme la main-d'oeuvre faisait rarement ses horaires hebdomadaires, normaux qui étaient de 60 et de 54 heures, l'augmentation susdite des salaires se traduira par une augmentation presque équivalente du revenu hebdomadaire.

Avant la signature du contrat l'employeur avait mis à pied ses employés et ils chômaient depuis près de 2 mois, lorsque le contrat fut signé. Les opéra-

tions doivent reprendre dans quelque temps.

Ont négocié pour la compagnie, Messieurs William Clark, J.C. Puddington et Jean-Marie Gagné. Du côté syndical, Me Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la CTCC, Messieurs Paul-Emile Dubois, président du Syndicat, Omer Provençal, secrétaire et Roland Poissant, vice-président, ont participé aux négociations.

Ce contrat est le seul qui, à l'heure actuelle, régisse les employés de conserveries au sein de la CTCC. Il s'agit d'un secteur économique qui, dans notre province, n'est pas encore organisé.

Conciliation dans les garages de Dolbeau

M. Léonce Cliche, conciliateur du Ministère du Travail, s'est rendu à Dolbeau, pour essayer de régler le différend qui met aux prises le Garage Felix Lindsay de Dolbeau et le Syndicat N. des Employés de garages de Dolbeau et Mistassini. On se rappelle que cet employeur a congédié le vice-président du Syndicat et refuse d'appliquer les amendements à la convention collective de travail qui sont en force depuis le 2 décembre 1956.

M. Cliche a rencontré l'employeur et le président de l'Association des garagistes de Dolbeau et Mistassini, afin de trouver un terrain d'entente. Le syndicat a également soumis au conciliateur le fait que d'autres garages de Dolbeau n'appliquaient pas totalement les amendements à la convention et ne payaient pas les salaires des différentes classifications apparaissant dans la convention collective de travail. Le

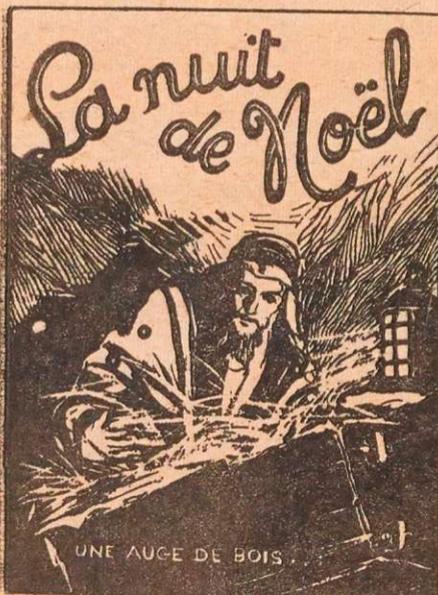
conciliateur est reparti pour Québec, après avoir rencontré les deux parties et reçu toutes les informations nécessaires. Il sera de retour dans le courant de la semaine et fera une recommandation sur le litige aux deux parties.

Si la conciliation échoue, il est entendu que le cas sera porté devant un tribunal d'arbitrage, afin que les employeurs soient forcés de respecter l'entente signée.

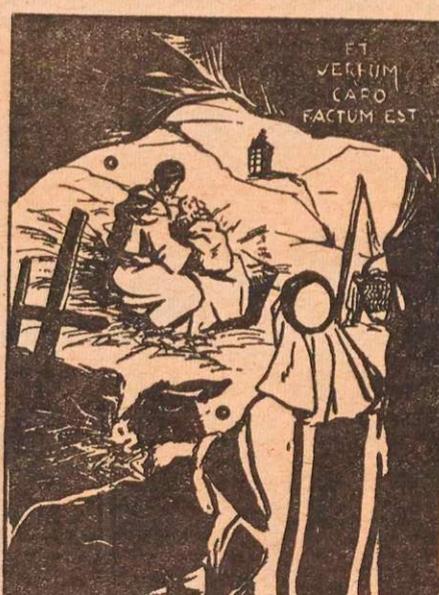
Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 7

Images de MARIE PIGNAL



1. Il y avait là une auge de bois grossier où les paysans mettaient la nourriture des bêtes qu'ils abritaient dans la grotte. Joseph la nettoie soigneusement et la garnit de paille propre.



2. Puis Joseph se retire au fond de la grotte vers le petit âne auquel il donne sa ration de foin.

Mario est calme et heureux. Elle sent approcher le moment de la naissance de son enfant.

La voici posant le bébé dans la crèche garnie de paille fraîche.



3. Joseph active le feu et fait chauffer des linges pour que l'enfant n'ait pas trop froid. Marie contemple le nouveau-né dans une extase de joie et d'adoration.



4. Puis elle enveloppe le petit corps frêle dans des linges tièdes; elle le serre à la mode orientale dans une écharpe aux vives couleurs, et Jésus dort son premier sommeil.

Three Trade Unionists Look At The Elections

OTTAWA (CPA) — Three Ottawa trade union officials all agree that Canada's new Prime Minister John Diefenbaker should be held to his campaign promises, but differ slightly in their estimation of the legislation which the labor movement can and should expect from the new Progressive Conservative government.

Those interviewed included Howard Conquergood, Director of the Department of Political Education in the Canadian Labor Congress; Dick Nielsen, of the Research and Education Department of the Canadian Brotherhood of Railway Employees and Other Transport Workers (CLC); and Allen Schroeder, District International Representative for the United Auto Workers (CLC).

Mr. Conquergood believes that the Liberal upset stemmed not from one or two causes, but from a variety of factors.

"The new Prime Minister has a responsibility to propose to the House of Commons the promises he made across the country", declared Mr. Conquergood. The Conservatives have pledged themselves to a number of specific moves, he said, and it is their duty to carry them through.

Many promises made by the Tories would benefit the labor movement if put into effect, Mr. Conquergood said, and the new government should be made to carry out these pledges. Among the legislation proposed by the Conservatives is an overhaul of unemployment insurance to eliminate discrimination against married women and the waiting period, and increases in pensions and veterans' allowances. They have also stated their support of free trade unions.

"We therefore expect that the new government will enact legis-

lation for the voluntary revocable check-off of union dues", Mr. Conquergood stated.

"After all", he continued, "a party preaching the importance of democracy should feel duty bound to implement the policies advocated in their election campaign. This is the essential criterion of a RESPONSIBLE party. IF the Progressive Conservatives enact that which they have promised, they will find support in the House of Commons", he concluded.

Dick Nielsen of the CBRE & OTW sees the defeat of the Liberals as resulting from two main issues: the arrogance of the Liberal administration after 22 years in office, and its corollary, the rights-of-Parliament question.

"The most significant fact is that now the Liberals are themselves a so-called 'splinter party' — a Quebec splinter", Mr. Nielsen says.

"The theory that the Liberal defeat was a protest vote which got out of hand is true to an extent", he said, "but afterwards few were sorry".

As for the coming legislation, Mr. Nielsen also feels that the Tories should be held to their campaign promises. "The CBRE & OTW expects that the Diefenbaker government will change the Labor Relations Act in such a way that a person who buys a business or who contracts to do work for a business must be bound by any contract then in force", he said. "We discovered that there was widespread sympathy for this much-needed reform, but (in the case of the CNR) Mr. Donald Gordon's opposition has in the past been enough to quash it. We hope that now no one person in no way directly responsible to the Canadian electorate will be able to exert such influence", he stated.

Allen Schroeder of the UAW feels that the defeat of the Liberals was good. "A fascinating result", he says. "It was time for a change of some sort . . .

now neither old party can ignore the wishes of the electorate".

Mr. Schroeder attributes the Liberal defeat to a number of factors, most important of which were the economic "state of depression" in the Maritimes, and the Pipeline issue in Ontario and the West. "The swing away from the Liberals in the West might also be due in a large part to the former government's farm and wheat-marketing policies", he said.

Mr. Schroeder thinks that Diefenbaker will, in the light of his lack of a majority in the House of Commons, go ahead and introduce enough of his promised program to keep the voters happy. In that way, the UAW rep. believes the Conservative party will fall into the same pattern of action as far as reforms go as did the Liberals — bring in just enough to keep on winning elections.

"He can't bring in everything, but he can, say, increase the old age pensions, and revise the medical expenses deductible from income taxes", said Mr. Schroeder. "That might be enough on which to go to the people, after probable defeat in the House on some technicality".

"The Tories will most likely fall into the Mackenzie King tradition... two or three key pieces of legislation on which to base a campaign, plus 'plans' for the future", he said.

As for Mr. Diefenbaker, UAW rep. Schroeder thinks that he should "democratize his cabinet dealings and not try to run a one-man show. His stand on civil liberties was well-meaning, however".

In conclusion Mr. Schroeder declared that, "now, more than ever, the labor movement should get out and support the CCF".

"I don't expect an election this year", Mr. Schroeder ventured. "Perhaps a year from now or a year from this Fall. The old parties must have time for fence-mending and financial recoupment", he said.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Le chef des délégués départementaux vient de lancer un appel à tous les nouveaux employés d'adhérer à l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers dans le plus bref délai possible. Ceux qui désirent adhérer au syndicat sont priés soit de communiquer avec leur délégué départemental ou bien de passer au bureau de l'Union.

Les avantages que procure le syndicat sont évidents pour ceux qui n'en font pas partie. Ils savent en effet que leur voix ne fait pas autorité quand ils vont dans le bureau de l'un des représentants de la compagnie pour débattre leur propre grief. Les choses se passent tout différemment quand c'est un représentant de l'Union qui va discuter ce grief avec les représentants de la compagnie.

Par ailleurs, l'Union va entreprendre d'ici peu les négociations en vue d'amender la convention collective actuelle et procurer des avantages additionnels aux membres.

Le support de tous les employés donnerait plus de force aux négociateurs de l'Union et exprimerait la reconnaissance de tous pour les services que rend indiscutablement le syndicat aux membres et aux non-membres.

Quand un employé descend d'un bateau par les échafaudages pour l'heure de son dîner, il

prend l'une des voies les plus sûres pour l'hôpital. Il y a deux sorties régulières et qui sont à l'épreuve des accidents que tous les employés devraient employer quand la sirène se fait entendre pour l'heure du lunch.

Les demandes étudiées par la compagnie

Les demandes que le syndicat a formulées en vue du renouvellement de la convention collective ont été envoyées à la compagnie il y a deux semaines et celles-ci font actuellement l'objet d'une étude attentive de la part des représentants patronaux. Les autres unions de la Vickers ont également fait parvenir leurs demandes et toutes les unions vont négocier en même temps : la Vickers. Au fur et à mesure que nous parviendront les résultats de ces négociations, nos colonnes tiendront les lecteurs informés.

Vos adresses

Si vous voulez recevoir votre journal régulièrement, ne manquez pas d'informer le bureau de l'Union de votre nouvelle adresse si vous avez déménagé. Il est également important que le syndicat possède votre nouvelle adresse si vous avez déménagé. Il est également important que le syndicat possède votre nouvelle adresse dans les cas de rappel au travail.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

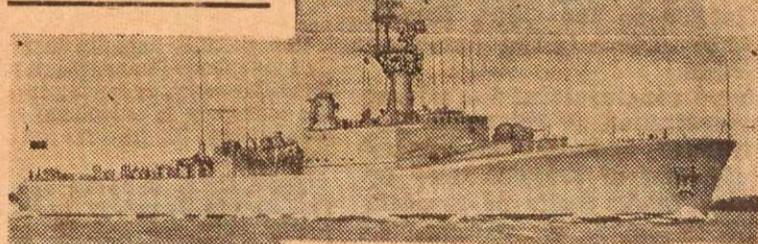
333 est, rue Craig
Montréal

RÉCOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Dans les chantiers



DE SOREL

Dans la transcription d'une nouvelle parue le 14 juin dans le journal Le Travail, il s'était glissé une erreur que les lecteurs de Sorel ont eu raison de nous signaler. Le montant de \$1.00 versé par chacun des 1,222 membres du Syndicat des Chantiers maritimes de Sorel a été remis à l'hôtel l'Hôtel-Dieu de Sorel et non de Sherbrooke comme nous l'avions publié.

Arvida Strike

Union And Company Meet With Labor Minister

Following an invitation extended by the honorable Antonio Barrette, provincial minister of Labor, officials of the Aluminum Company of Canada have agreed to meet with CCCL Union officials. The meeting took place last Tuesday in Labor minister Barrette's office. Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL Union and representatives of the National Union of Aluminum workers of Arvida acted for the Union. Mr. Barrette wired his invitation in a telegram to Mr. J. J. Gagnon, director of personnel for the Aluminum Company and after an exchange of telegrams between Company, Union and government arrangements for the meeting were completed. We regret the results of the meeting could not be given our readers in this issue as the time limit on our deadline prevented this. Complete details will be published in the next issue of Le Travail.

Through the general president, Mr. Gerard Picard, the CCCL union has proposed a meeting between the National Aluminum Workers of Arvida CCCL and the Aluminum Company of Canada in an effort to find a basis for an understanding which would end the six-week-old strike of over 6,500 aluminum workers in the company's smelting plant at Arvida.

The demand for a meeting was contained in a telegram wired to the Provincial Minister of Labor, the Honorable Antonio Barrette who had previously asked if the union's demands for a master contract and other fringe

benefits could be modified.

Mr. Picard suggested to the Minister that both parties should convene and make known to each other whether any concessions to the original demands could be acceptable.

Meanwhile, the other aluminum workers at company plants at Isle Maligne, Shishaw and Shawinigan Falls are impatient at the company's stubbornness and union officials in these plant union locals are doing everything in their power to keep the workers on their jobs.

At a meeting which took place in the Sports Palace in Jonquiere, Mr. Adrien Plourde, president of the National Metal Trades Federation CCCL warned that "if the situation does not change within a week, not only the Isle Maligne aluminum workers, but

every employee in the plants owned by the Aluminum Company will strike and halt all company operations in the Province of Quebec".

Mr. Plourde also said that the strikers at Arvida are determined to carry on their strike for months to come if necessary.

He said the spirit, collaboration, unity and solidarity of the Arvida strikers was remarkable and paid tribute to the determination of the workers to continue their fight until they win their just rights.

Mr. Plourde also announced that the strikers would receive help from the union as long as the strike lasts.

It was also announced that metal trade unionists from other unions were ready to contribute their aid and would be in Arvida to meet with CCCL union officials in a few days.

Let's All Pull Together!

The general treasurer of the CCCL union, Mr. J. Emile Hebert, has informed Le Travail that the amount of loans made to the Professional Defense Fund of the CCCL has touched the \$201,000.00 mark.

This amount was reached in the first three weeks of the appeal and will aid the striking aluminum workers of Arvida who have entered their sixth week of strike at the Aluminum Company of Canada's plant at Arvida.

In the tabulation of the above figures we have not included bonds and buttons bought by individual members.

The president of the Union of Commercial Employees CCCL, Mr. Jean Riopel, has forwarded a \$1,000.00 subscription from his union to Mr. Angelo Forte, vice-president of the CCCL union.

The union president also advised the CCCL that following membership approval passed at a general meeting that his union was ready to loan an additional \$2,000.00 to the CCCL Professional Defense Fund.

A telegram has been forwarded the striking aluminum workers at Arvida and read: "Be assured of the solidarity of the Union of Commercial Employees STOP Wish you total success in your fight STOP We have subscribed \$1,000.00 to-day STOP General meeting will decide on raising this amount if necessary".

And the Commercial Employees Union (Dupuis Freres Section) has loaned the services of its business agent, Michel Chartrand to the Aluminum Workers Union of Arvida for a week's duration.

"Nearly ten years after receiving help the asbestos miners have not forgotten the aid they received".

So declared Mr. Jean Marchand, general secretary of the CCCL union speaking at a meeting to members of the Federation of Mining Industries at Thetford Mines. Three CCCL locals of the mining industry have contributed \$60,000 to the CCCL Professional Defense Fund to help the aluminum strikers at Arvida.

Mr. Marchand congratulated the miners for their demonstration of solidarity and added that if locals imitated the miners' gesture the objective of \$500,000 fixed by the CCCL union would easily be reached.

Over 30 permanent locals affiliated to the CCCL Central Council of Montreal have pledged their full support to the Arvida strikers and have fixed an objective of \$200,000 as their goal, through donations, bond subscriptions loans and individual purchases of official lapel buttons which are selling at \$1.00 each.

Every member of the CCCL union should put his shoulder to the wheel and help make a success of the Defense Fund for the determined strikers at Arvida.



Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Be Unionwise!

Chief Steward Brother Caron has asked this column to extend an invitation to all new employees of the Marine Department to become members of the National Union of Vickers Employees CCCL.

Prospective candidates may contact any departmental steward or drop in to the union office at any time.

Benefits of being an organized union workers are very evident to those who do not belong to the union.

Can you imagine what would happen if an unorganized worker walked into a company official's office to air his grievances?

Do you think he would be afforded a hearing of the same calibre as the union official who meets with management?

The only place the non-union worker can find justice is in a dictionary.

And finding it in that book is not very satisfying.

The union is about to negotiate with company for many new benefits for its members, so as a gesture of good sense, gratitude and appreciation don't delay in applying for membership in the union.

You'll never regret it especially when you have received a raw deal!

* * *

Dangerous Doings

Climbing down the staging of a ship when the lunch hour siren wails is taking a short cut to the nearest hospital.

There are two gangways from the ship and they should be used by all workers.

The Safety Department has received reports from their inspectors and in future will watch more closely for any worker who breaks this safety regulation.

* * *

Demands Received

The union demands for the signing of a new collective labor agreement have been sent the company two weeks ago.

This means that negotiations should begin any day now.

The Bell Telephone Co.

The C.C.C.L. submits that the Bell Telephone Company is a public utility company having in fact the monopoly of telephone communications. It has no serious contender.

The C.C.C.L. is of the opinion that, due to its nature, to its essential character and its privileged situation, this undertaking should cease to be administered and owned exclusively by private individuals. We ask for the creation of a special commission to inquire into the activities, the structure and mode of financing of the Bell Telephone Company in order to make recommendations as to the best means of having it owned and administered in the best interest of the public.

The other unions in Canadian Vickers have also sent their demands into the company. Both unions will negotiate at the same time. This is the first time that this has occurred in the long history of Canadian Vickers.

Watch this column for the progress of negotiations. They will be published as they occur.

* * *

Addresses

Your union office again calls attention to all members who have changed addresses to notify both union and company without delay.

This is important if you wish to receive your copy of Le Travail each week. It is also imperative in the case of recall to work after a lay-off.

Please attend to this as soon as possible.

* * *

Proper Procedure

When a member has a grievance which requires adjusting the proper procedure is to make known his complaint to his departmental steward who will record the grievance on the regular form for presentation to the specially set up grievance committee.

Follow this procedure and your grievance will be adjusted more promptly than in any other manner.

Standing in nooks or corners to air a grievance will never get the matter settled.

Do it the right way as set forth in the contract booklet.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa